L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 17 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Un cuisinier ou une cuisinière pour le service d'une famille. S'adresser No 75 rue du Canal. 17 déc—3f

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix. 27nov—15f

A VENDRE

A VENDRE.—Dans le 2ème district, une grocerie bien achalandée. Pour de plus amples informations s'adresser 133 rue Dauphine. 15 déc—6f

TROUVÉ.

TROUVÉ.—Samedi soir, une vache rouge avec cornes sciées. Le propriétaire peut la réclamer de C. Lamazon, coin Washington et Derbigny, en payant les frais. 17déc—2f

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19 625—Ordre de Cour—Que la dite petition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours.

Guillaume Dupuy vs veuve August Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 7,560 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Jerome Meunier, liquidateur de l'association de veuve Barq & Dupuy, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14déc—14 18 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mathilde Smith, Veuve de feu Dr. Armand Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,604—Division E—Attendu que Walter B. Mercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mathilde Smith, veuve de feu Dr. Armand Mercier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,618—Division B—Attendu que Mme Vve James L. Morrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Morrison, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

Succession de Thomas Schorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19 634—Division E—Attendu que Catherine Schorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Schorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Mme Mary Chittenden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18 535—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Chittenden, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,682—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Alexander F. Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

Succession de Margaret Heyd, Femme décédée de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,640—Division E. Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Heyd, femme décédée de John H. Manuel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux [illegible] peut concerner d'avoir à déduire [illegible] dix jours les raisons pour lesquelles [illegible] pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16déc—16 21 25.

Succession de Philip W. Gowey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,292—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Philip W. Gowey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

Succession de Mme C. Schmidt femme décédée de N. Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,730—Division A. Attendu que Auguste Beman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme C. Schmidt, femme décédée de N. Migliore, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15 19 24

Successions de John Stanton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 9,917—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Grennan, tuteur des mineurs Elisabeth et Annie Stanton, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9.14.18

Succession de Peter M. Peterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,727—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. A. McChray, Joseph Cresson, P. B. Peterson et Rasmus Miller, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Jules P. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18 936—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Jules P. Sarrazin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Marie Céleste Du Rapau, femme de P. P. Hymel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,501—Division A—Attendu que Théophile Du Rapau a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Céleste Du Rapau, femme de P. P. Hymel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de John Stanton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 9,917—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. J. Stanton, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. LE PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,326 95
Voutez — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et Mises frais généraux	11,764 03	-15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, coûts de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,32 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,709 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
(Signé) R. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires en outre de 15 pour cent de réduction déjà allouée aux détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:
LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Succession de William R. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 180—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy A. Whitaker, veuve de William R. Whitaker administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc.—15,19,24.

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE A.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000	$150,000
1	.. de	50,000	50,000
1	Lot de	20,000	20,000
2	Lots de	10,000	20,000
4	Lots de	5,000	20,000
20	Lots de	1,000	20,000
50	Lots de	500	25,000
100	Lots de	300	30,000
200	Lots de	200	40,000
500	Lots de	100	50,000
1000	Lots de	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation	$300	$30,000
100	..	200	20,000
100	..	100	10,000
2,179	Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Bargeu.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'îlet numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure trente sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre vingt-quatre, et est la même propriété que la défenderesse ci-dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1886, pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 801.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Himel et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Annette, St-Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1858, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St-Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente-un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St-Jean Baptiste ou Robertson sur quatre-vingt-seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 29me jour de novembre 1886 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Interdiction vs. Anthony Faecher—No 19,378, Division E.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui par consentement. Présents: Jos. P. Hornor et Francis B. Lee, avocats pour les plaignants; P. L. Fontchy, pour le défendeur.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, pour les raisons assignées par la cour, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante il est ordonné, adjugé et décrété que Anthony Faecher soit et est par la présente déclaré complètement incapable de remplir d'une façon valide aucun acte qu'une personne majeure et compétente pourrait remplir, et est conséquemment interdit sous tous les rapports.

Jugement signé le 3 décembre 1886.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 4me jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
J. P. GALLAHER, Député Greffier.
8déc8 15 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,313. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit et qu'avis de la dite réunion en soit dûment donné aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co. et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—J. S. Moore & Co. vs. leurs créanciers—No 19,565 — Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de J. S. Moore & Co., composée de John S. Moore et Andrew J. Read soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp, en cette ville, MERCREDI, le 22ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 déc—3fen 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers.—No. 19,617—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,619, Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lassalle, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
9déc—9,16,23,30—9jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassidy vs James Francis Hogan, son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy, femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens obtenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26—26no 1124

Vente de Receveurs.

R. F. LEAMEA VS A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167.

PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886 les soussignés receveurs offrent en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur, l'établissement et les accessoires du "Enterprise Sash, Door & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Bassin dans la ville de la Nouvelle-Orléans comprenant en général les bâtisses de la fabrique, les bouilloires, pompes, machines, arbres de couche, outils, etc., etc., etc., le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. & D. C. Mellen, 10 rue Carondelet ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 40 rue St-Charles, aussi le bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.

Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes au-dessous des enchères ci-dessus mentionnées seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus ou avec les soussignés.

WM. F. & D. C. MELLEN.
CHAS. S. RICE, Solliciteurs.
F. H. WEST,
THOS. HASAM, Receveurs.
27 nov—au 15 déc.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Gill vs. Thomas Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Première, Fulton (maintenant St-Thomas) et Soraparu, et désigné comme terrain No Treize du carré d'îlet No. vingt-six, borné comme il est dit plus haut, d'après un plan de Castaing, daté du 20 avril 1868 et déposé pour qu'on y réfère au bureau de John F. Coffee, notaire en cette ville, plan portant le No. 24.

Le dit terrain mesure trente-quatre pieds huit pouces de façade rue Rousseau, sur cent neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No quatorze, et cent neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la limite le divisant du terrain douze sur le dit plan, et trente-deux pieds neuf pouces et trois lignes et un tiers de largeur dans le fonds, plus ou moins, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent en quelque sorte.

C'est la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Abraham Scholl par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 décembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Emilie Hen vs. Veuve Carmélite Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt huit pieds onze pouces et demi de profondeur, lequel terrain est borné sur le côté le plus rapproché de la rue St-Louis par la propriété de M. Scott et sur le côté le plus rapproché de la rue Toulouse par la propriété de Chas. Caffin; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte.

Laquelle propriété a été acquise par la défenderesse par un achat de la succession de Justin Alcard, d'après un acte passé pardevant Paul E. Théard, notaire, le vingt-septième jour d'octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10 17 24 31—Janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connue comme le No. 347 rue des Magasins

Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI 28 décembre, 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal "347" trois cent quarante sept de la rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie, anciennement Estelle, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 9 février 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11.18.24.28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Geddes Hall"

François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet d'après un plan par C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 18 mars 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit:

Lot No 2, trente trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été acquis par le défendeur de Charles Lauer, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 6 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7 14 21 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio, entre St-Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des dites propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin, sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, au clerc notaire en cette ville le 22 juillet 1870.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Carondelet, St Charles et Canal, désignés comme les Nos trois et quatre sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et la dite lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles, désigné comme lot numéro quinze sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier, 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm Christy alors notaire en cette ville, le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, vingt neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.

Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.

Conditions—Avec un crédit de un et deux ans avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente; les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, et en plus le dit principal et intérêt, et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14,21,28—janv,11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Douane et Bourgogne.

Alexander Hill vs L. C. Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,037—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, situé au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente-deux pieds de profondeur rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne, mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux, et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822 étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Banschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 5 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 19 novembre 1886, et signé le 20 novembre 1886, dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach, décédé, Dossier No 18,294, pour effectuer un partage, il sera vendu:

SIXIÈME DISTRICT.

Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Marengo et Milan, désigné par le No 5, lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoise, retiré de la rue, connu comme les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins et ayant 4 ou 5 chambres, citerne, hangar, etc. de chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIÈME DISTRICT.

Cottage double 86 et 88 rue Quatrième.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, Annunciation et Chippewa, désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoise, comme connu les Nos 86 et 88 rue Quatrième ayant 7 chambres de chaque côté, tuyaux du gaz, 2 citernes, hangars rapportant environ $24 par mois, cours et allée de côté pavés, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une encoignure, Coin des rues Quatrième et Annonciation, et cottage double dans le fond.

3° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 31, borné par les rues Quatrième, Troisième, Annonciation et Chippewa, désigné par le No 3, lequel mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur et face à la rue Annonciation de 100 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec bâtisses au fond à 2 étages, connue comme le No 264 Annonciation et 101 rue Quatrième servant de résidence et comme épicerie et ayant quelque 6 chambres en tout, hangars, citerne, etc., louée $18 par mois à l'arrière partie du terrain il y a

Un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 248 et 250 rue Annonciation ayant 3 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc., loué à raison de $5 par mois.

Les deux dernières propriétés décrites et dessus.

Paragraphe 3, seront vendues séparément.

Toute la propriété ci-dessus est en mesure américaine et plus ou moins entre lignes parallèles, d'après des plans de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, auxquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an ou à un et deux ans à l'option des acquéreurs avec 8 0|0 intérêts du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, jusqu'à parfait paiement les paiements à crédit à un ou à 1 0|0 du de toutes les enchères payé comptant sur les lieux.

Actes de ventes pardevant Chas. E. Sel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage pour résidence No 129 rue Constance,

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C", en date du 7 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,693 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Terpsichore et Robin désigné par le No. A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, toit en ardoise avec allée, connu comme le numéro 129 rue Constance et ayant un corridor et quelques 10 chambres, ensemble citerne, hangars, etc., ayant un bail jusqu'au 30 septembre 1887 à raison de $22 par mois.

Le tout conformément à un plan de MM Williams et Patton, architectes et voyers, lequel plan peut être consulté à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre. 10 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. C. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur.
12 déc—12 19 26 janv 3 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Binney vs John V Sherlock

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District désigné par le No 13 dans l'îlet No 2 borné par les rues Celeste, St-James, Tchoupitoulas et Levee sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux alors notaire, lequel lot de terre conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte passé pardevant A. E. Prevost, mesure au pied américain soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James, cent soixante-huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds onze pouces et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 28 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,095—Division F—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix huit arpents de profondeur, divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire public le 6 octobre 1862, (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 47.)
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7,14 20,24

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.

Liste de publication.

Ainsworth Marie épouse Jordy	Hourrouan Jean
Ainsworth Martin Luther (2)	Jordy les époux
Armanton Jean	Lacoste Honoré
Augrain Paul	Jeanton Fernand
Bendelé Alphonse	Lapène Jules
Bétouille Jean Baptiste	Labbé Jean Marie
Beaudéan Louis	Labarte Léon
Charreton	Médal Léon
Cease Esteban	Mote Fr[illegible]
Cortier Ernest Albert	Masson Mme Estelle
Charpentier Honoré	Poirson Jules Nlle Ibérie (3)
Camy	Robert Mme Cécile
Crouchet Jacques	Roche Clovis Alfred
Desforges Adolphe Patrice (2)	Rousseau Victor
Dupuy Mme Amélie	Ronshaw James A
Delorme	Bigoutet Jean Baptiste
Dupas famille Ernest	Sestier Léon et Alfred
Dupuy Leper	Villette Anatole Florent
Ehrman (2)	Vial Mme Vve (2)
Guiraud Vve Julie Pamela (2)	White la famille
Gesson Aimé	White Denis Pierre
Grimaud Mr et Mme Jean	White Diane Emma
Grand d'Auvergne famille	White Delie Octavie
Girard Jn François	White Pauline Veuve Tucker
Hopkins Hugh (2)	White Georgine fo Augrain
Howell Stoddard (2)	White Palmyre épouse Hugh
Hubert Mme Adeline	White Georges
	White Denise Althée

LETTRES.

Lacré Joseph	Poisson Charles musicien
Rousaud Jean	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, et à l'encore de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

INSTITUTION CURTO,
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Le docteur de François et d'Anglais compris tout toutes les branches d'enseignement sont confiées à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après été [illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Objets en gage! Objets en gage!

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 20 décembre et les jours suivants, à 11 h. A. M., il sera vendu au Mont de Piété de JOE ANGLADE, coin des rues Bourbon et Conti, tous les objets en gages forfaits, comprenant—Diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie plaquée et de fantaisie et autres articles trop longs à énumérer.
Conditions—Comptant. 16 déc—

PROPRIETES AMÉLIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1|2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1|2, 264 et 264 1|2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,279.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du 6 décembre 1886, et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand désigné par le No 15 et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, le dit lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations sont connues par les Nos 268 et 268 1|2 de la rue Perdido comprenant un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et cuisine sur chaque côté, lieux d'aisances, cave, grand hangar, etc. —Gaz dans la bâtisse principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr. J. M. Mattor.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et touchant la propriété ci-dessus et ci-après décrite, mesurant, au pied américain, 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces, le dit lot est désigné par le No 16.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis retiré de la rue ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuves, lieux d'aisances, etc., et connu par les numéros municipaux 266 et 266 1|2 rue Perdido.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville désigné par la lettre "C" dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuve, lieux d'aisance, hangar, etc. connu comme les numéros municipaux 264 et 264 1|2 rue Perdido

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre "B" et touchant au lot "C" dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, ayant quatre chambres sur chaque corps de logis, cuves, lieux d'aisances, hangar, etc. connu par les numéros municipaux 262 et 262 1|2 rue Perdido.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais de l'acquéreur.
11déc—11 18 25—janv 8 15

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.

Succession de Jean Manuel.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Remparts et St Claude mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 154 pieds 10 pouces, 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison en briques à un étage et trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre avec balcon sur la cour, une cuisine en briques à étage dans la cour, contenant quatre chambres, poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur.
12déc—12 18 25—janv 8 15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.

Succession de Edmond Drouet.

No 19,270. Division B. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 15 janvier 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 de décembre 1886,

La propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi mesurant 1 arpent, 51 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds, 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, cette propriété est bornée du côté d'en haut par celle de F. Drouet et au dessous par celle de G. J. Drouet. Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Cette propriété rapporte $35 par mois.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0|0 sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12 18 25—1 8 15janv

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18,939 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, date du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite.

La maison de résidence de construction moderne et des mieux situées dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade Washington Broad et White. Le terrain mesure 351 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade; 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad, 4 pieds de façade rue White ou Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, construite avec matériaux de récemment rénovée. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer, pavée Schillinger sur le trottoir, ombragée par de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger et des arbres rares. Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.

La maison principale a corridor au rez-de-chaussée, et au premier des salons à arche, bibliothèque, salle à manger luxueusement meublée, avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges issues, gaz partout, ainsi que chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même doit fixer l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25—jan 1 8 au 15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

L. Marthe contre Otto Garbach.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 5,018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la ville d'Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 18 décembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9déc—9 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre, dans l'affaire ci-dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan, MARDI, 28 décembre 1886, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, à savoir—

L'actif appartenant à la dite personne insolvable, consistant en billets, comptes à recevoir, contrats et réclamations, sur une liste qui sera fournie le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.
MACON, PAUL ET ROBINSON,
15déc—15 25 28 Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille.

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomene.

Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E

PAR MACON PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 22 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1. Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Terpsichore et Melpomene désignés comme Nos 7 et 8 de l'îlet No 59 d'après un plan de C. F. Zimpel, député voyer daté le 3 janvier 1833 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de Jules Mossy, ex notaire; les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble cinquante pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté, doubles salons peints à l'huile, grand corridor.

Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise, grande cuisine avec stove stationnaire, chambre à bain et pour douches, etc. De grandes chambres à coucher bien aérées, chambres de domestiques, etc.

Deux grandes bâtisses en briques à deux étages dans le fond servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée, grande citerne, gaz partout, voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.

2. Sept terrains de valeur dans le premier district de cette ville formant le coin des rues Melpomene et Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomene et Terpsichore, désignés par les Nos 1 à 7 du De Armas d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer daté le 25 avril 1859.

Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Melpomene sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et les lots 4, 5, 6 et 7 d'Annonciation sur 120 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 1 forme le coin des rues Annonciation et Melpomene. Les améliorations sur le lot No 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.

Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Preot, notaire public.
11déc—11 18 25—jan 1 8 15

PAR J. V. GOURDAIN.

Cigares! — Cigares!

Vente avec le consentement des parties intéressées dans une affaire pendante devant la Cour.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI 16 décembre 1886, à 11 heures A. M., en sa salle de vente No 29 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, il sera vendu à l'encan sans réserve, 10,000 cigares de choix en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant sur livraison.
11 déc—11 12 16

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un magasin de bijouterie.

Dans l'affaire de Peter Mutz vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No. 18,790.

VENTE DE SYNDIC

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI 23 décembre 1886 à onze heures du matin, en ma salle d'encan, 18 rue Bourbon en vertu d'un arrêt de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 13 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un vaste assortiment de bijouterie, se composant de montres, d'épingles de bouches d'oreilles, de broches, de bagues, etc., etc., aussi des bijoux placés, des vitrines, des comptoirs des pendules, des régulateurs, etc., appartenant jusqu'ici au Eagle Jewelry Store No 12 rue St Charles.
Conditions—Comptant sur livraison.
15 déc 15 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.

Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hein.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. No 18733

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI 15 janvier 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 10 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 maisons à deux étages connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas E. Sel notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.

Succession de Marie Tournier veuve Brunet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No. 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—JEUDI le 13 janvier 1887 à midi à la Bourse Patrick Ferry en débarcadère du ferry du premier et deuxième districts cinquième district de cette ville (Algiers) en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite cour en date du 7 décembre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent au pied américain, 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations touchant aux lots et dessus décrits, désigné par le No. 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE

110 actions de la compagnie d'assurance Factors and Traders. Belles boucles d'oreilles et bagues en diamants, montre et chaîne en or, belle argenterie

Succession de Samuel Friedlander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 17,363

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 décembre 1886, à 11 heures du matin, à ma salle d'encan, 18 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 17 juin 1886, il sera vendu les objets ci-après décrits, savoir:

Un assortiment général d'argenterie massive, tels que **services à thé, cuillères, fourchettes, huiliers, etc., etc.** Aussi une paire de boucles d'oreilles en diamants, une bague en diamant, une montre en or, et une chaîne en or, etc., le même jour à midi et demi à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, pour le compte de la même succession, il sera vendu

110 actions du fonds capital de la compagnie d'assurances des Factors & Traders, en nombre à la convenance des acquéreurs.

Le tout conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant.
Les objets ne seront montrés que le jour de la vente.
7 déc—7 12 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le cinquième district

Succession de William Johnson et épouse.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E. No 19,007

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—VENDREDI, 31 décembre 1886 à midi et demie à la Bourse d'Encan Barrett's au débarcadère du bac du premier district Alger cinquième district en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 24 novembre 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent situé dans le bourg Duverje dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 41 borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Actes de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.
30 nov—30—déc 4 11 18 25 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs. Il sera vendu aujourd'hui VENDREDI 17 décembre 1886, à 11 heures A. M. dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres.

Un grand assortiment de bottes, souliers et brodequins reçus par les dernières arrivages des meilleures manufactures de Nouvelle-Angleterre et Philadelphie et adapté pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 17déc—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente à l'Encan
—DE—
Propriétés foncières à Carrollton.
Emplacement de choix dans les principales rues.

Et un emplacement d'affaires sur le Chemin du Bayou, dans le Second District.

Succession de Louis Gardon.

No. 18,295.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 décembre 1886 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans l'affaire ci-dessus, en date du 14 octobre 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Louis Gardon, les propriétés suivantes, savoir:

Propriété dans le Second District.

1° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par le **Chemin du Bayou**, la rue du **Quartier**, **Remparts** et la **St-Claude**, mesurant au pied français 30 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage faisant face au Chemin du Bayou et occupée par une échoppe de forgeron, elle porte le numéro 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans le Septième District.

2° Un lot de terre avec les édifices et améliorations y trouvant, à Carrollton, désigné comme No 85, borné par **Carrollton Avenue**, les rues **Hampson, Seconde** et **Dublin**, mesurant 41 pieds 5 pouces de façade sur Carrollton Avenue sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Hampson formant le coin de **Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. Le lot [illegible] sont une **face à un étage dont le coin est occupé par un débit de rafraîchissements.**

3. [illegible] **cottage en bois à un étage**, [illegible]

4° Un lot de terre avec les édifices [illegible] [illegible] l'îlet No 93 borné par les rues **Dublin, Seconde et Burthe, et Carrollton Avenue**, [illegible] **coin des dites rues**. [illegible] **un étage** [illegible]

5° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] **précédemment décrite** [illegible] **une écurie en bois, auvents, etc.**

6° **Une partie de terrain** [illegible] **Deuxième, Burthe, Jefferson et Cambronne** [illegible] **dites rues** [illegible]

7° **Deux terrains** [illegible] **trois maisons en bois à un étage** [illegible] **une bâtisse en bois à un étage**.

8° **Cinq terrains** [illegible] **Jefferson** [illegible] **Jefferson et Burthe** [illegible]

9° **Un terrain** [illegible] **Seconde, Madison et Cambronne** [illegible] **une grande bâtisse en bois à deux étages** [illegible]

10° **Trois terrains** [illegible] **Levee, Monroe, Quatrième et Maple** [illegible]

[illegible] **une maison en bois à deux étages** [illegible]

Conditions [illegible] **un et de deux ans** [illegible]

Actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, 140 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
16 nov—16 27—déc 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure.

Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomene et Freret.

Succession de Bridget et Edward Rav.

No 18,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 15 janvier 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 1 pouce 6 de face à la rue Melpomene sur 97 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Freret et formant le coin des dites rues. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, le coin servant comme grocerie.

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edouard Fabre, Esq. notaire public.
12déc—25—jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante, rue Magnolia, entre Melpomene et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,338 et 18,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de trois ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci-dessus, en date du 26 novembre 1886 et 3 décembre 1886 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1° Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomene, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomene, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomene sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypress, le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Freret et Locust, désigné comme le No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et de deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, le privilège spécial et liens du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Joseph D. Taylor Esq., notaire.
12déc—12 25—janv 1 8 15

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie d'Assurance Hope.

Succession de Mme Elizabeth A. Trigg, décédée, femme de Byron M. Pond.—A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 18 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 décembre 1886, dans l'affaire de la succession d'Elizabeth A. Trigg, décédée, femme de Byron M. Pond, docket No 19,062, il sera vendu à l'encan:

Huit actions du capital de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle Orléans, de $100 chacune, intégralement payées.

Conditions: Comptant avant le transfert.
9 déc—9,12,15,18 déc.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No [illegible]

NOUVELLE[illegible]
VENDREDI, 17 [illegible]

VA[illegible]

COMPAGN[illegible]

TRANSA[illegible]

[illegible]

LA BOURGOGNE [illegible]
LA CHAMPAGNE [illegible]
LA BRETAGNE [illegible]

[illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW Y[illegible]

[illegible]
KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA.

[illegible]

Ligne régulière [illegible]

MANDEVILLE [illegible]

NEW [illegible]

CHEMI[illegible]
LOUISVILLE [illegible]

TEXAS [illegible]
MISSISSIPPI [illegible]

Route du Sud de[illegible] du Texas [illegible]

Rédaction C[illegible]

Rue St. Louis [illegible]
Cartres, No 66

ETAT DE LA L[illegible]

FEU[illegible]

No 3

Jocond[illegible]

PAR MA[illegible]

PREMI[illegible]

Robert reçut [illegible]
était vrai [illegible]
courir auprès d[illegible]
— Allons! [illegible]
Je l'attendrai [illegible]
rai le quartier [illegible]
Une détente [illegible]
entre eux, après [illegible]
marchaient [illegible]
plongé dans ses [illegible]
Bien qu'ailé [illegible]
l'heureuse issue [illegible]
mains brouillés [illegible]
ne s'abusait gu[illegible]
sil de la situation [illegible]
viste, ce brutal [illegible]
sans l'entraver [illegible]
tère logique, il [illegible]
cette rupture, qu[illegible]
un d'une liaison [illegible]
ruine, ou d'un [illegible]
jours estimé [illegible]
dure de Christ[illegible]
aurait eu quel[illegible]
Euthousiaste, [illegible]
fût presque [illegible]
vant ce rêve [illegible]
son ambition. [illegible]
savait trop la [illegible]
déjà compris [illegible]
bert à ce jeu de [illegible]
n'est jamais [illegible]
dre, confiant; [illegible]
fois, mais avec [illegible]
d'une héroïne [illegible]